

BOURSE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES
ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021



**SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT
ACCEPTÉS ET TRAITÉS.**

Dépôt des dossiers avant le 25 octobre 2020

**AU-DELÀ DE CETTE DATE
LES DOSSIERS SERONT REFUSÉS.**

Pièces à fournir OBLIGATOIREMENT dans le cas d'une 1^{ère} demande :

- Le « dossier de candidature » dûment complété.
- Copie du livret de famille
- Certificat de scolarité en cours
- Dernier diplôme obtenu. Dans le cas échéant copie du baccalauréat
- Copie de l'avis d'imposition ou de non imposition sur les revenus 2019 (signée et datée)
L'avis d'imposition ou de non-imposition doit être photocopiée intégralement afin qu'apparaissent obligatoirement : la personne imposable et son adresse ; l'année d'imposition ; le revenu imposable net et le nombre de parts.
- Copie d'un justificatif de domicile si l'étudiant est logé à titre onéreux .
Attention, sur le justificatif (contrat, quittance...) doit apparaître une *date relative à l'année scolaire 2020/2021* l'adresse du logement ainsi que le nom du locataire.
- Relevé d'identité bancaire ou postal de l'étudiant impérativement.
- Si des frères ou sœurs poursuivent des études supérieures ou suivent un apprentissage, fournir les **photocopies** le prouvant (certificat de scolarité, attestation de l'établissement fréquenté...)
- Si l'étudiant est déjà boursier (au niveau national, départemental...), **fournir les justificatifs des bourses attribuées.**
- Tout document officiel justifiant une variation importante des ressources familiales (perte d'emploi des parents par exemple)

Dans le cas d'un renouvellement :

Pas de livret de famille

Diplôme obtenu fin d'année scolaire précédente, uniquement

RAPPEL :

La bourse communale est destinée aux étudiants ayant obtenu leur baccalauréat (général ou technologique) et poursuivant des études supérieures.

**Tous les documents doivent être transmis par mail à l'adresse suivante :
mairie@moneteau.fr**